

Fiche de réservation

ALSH d'Uzerche – l'île aux trésors

Nom et prénom de l'enfant :

Age :

Numéro de tél :

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :

ALSH d'Uzerche, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE -
ccpu.alsh@orange.fr - Et non à l'école !

RAPPEL : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire : fiche de réservation et dossier d'inscription 2017-2018 et ce avant mardi 31 octobre 2017 (un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit).

Règlement de l'ALSH :

Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance.

En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

	Repas	Après-midi
Mercredi 08/11/17		
Mercredi 15/11/17		
Mercredi 22/11/17		
Mercredi 29/11/17		
Mercredi 06/12/17		
Mercredi 13/12/17		
Mercredi 20/12/17		

Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Missions », « Vos enfants », « Enfance / Jeunesse »

Fiche de réservation

ALSH d'Uzerche – l'île aux trésors

Nom et prénom de l'enfant :

Age :

Numéro de tél :

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :

ALSH d'Uzerche, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE -
ccpu.alsh@orange.fr - Et non à l'école !

RAPPEL : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire : fiche de réservation et dossier d'inscription 2017-2018 et ce avant mardi 31 octobre 2017 (un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit).

Règlement de l'ALSH :

Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance.

En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

	Repas	Après-midi
Mercredi 08/11/17		
Mercredi 15/11/17		
Mercredi 22/11/17		
Mercredi 29/11/17		
Mercredi 06/12/17		
Mercredi 13/12/17		
Mercredi 20/12/17		

Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Missions », « Vos enfants », « Enfance / Jeunesse »